

FCR Law

Fleury, Coimbra
& Rhomberg Advogados



LE RADAR : L'AUTORISATION INCONTOURNABLE POUR IMPORTER ET EXPORTER DEPUIS LE BRÉSIL

L'Enregistrement et le Suivi des Actions des Agents en Douane (dit « Radar ») est une autorisation accordée aux sociétés brésiliennes qui souhaitent s'engager dans le commerce international, en particulier pour importer et exporter des marchandises. L'obtention du Radar est une condition préalable et indispensable pour mener des activités d'importation et d'exportation au Brésil. Il convient de souligner que certains régimes d'importation spéciaux ne nécessitent pas de Radar, tels que le régime d'admission temporaire des biens.

Ce système d'autorisation préalable a été mis en place pour renforcer la surveillance des importations et des exportations, ainsi que pour prévenir les fraudes et l'évasion fiscale. Le Radar est réglementé par l'Instruction Normative 1984/2020 de la *Receita Federal do Brasil* (l'autorité fiscale fédérale du Brésil) et la Portaria 72/2020 de la COANA (Coordination-Générale de l'Administration Douanière).

1. TYPOLOGIE DU RADAR

La réglementation mentionnée précédemment définit quatre modalités d'autorisation d'importation pour le Radar :

- (a) Radar express ;
- (b) Radar limité à 50 000,00 USD en valeur CIF par semestre ;
- (c) Radar limité à 150 000,00 USD en valeur CIF par semestre ; et
- (d) Radar illimité.

Il importe de préciser que les limites mentionnées ci-dessus s'appliquent uniquement aux opérations d'importation. Une société disposant du Radar, quelle que soit sa typologie, peut exporter des marchandises depuis le Brésil sans limitation financière.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DU RADAR

Les exigences pour l'obtention du Radar varient en fonction de la modalité choisie :

- (a) Les sociétés éligibles pour le Radar express sont les SA (sociétés anonymes) à capital ouvert et leurs filiales intégrales, les entreprises publiques ou les sociétés d'économie mixte.
- (b) Pour le Radar limité à 50 000,00 USD en valeur CIF par semestre, le demandeur doit fournir les documents suivants :
 - Le CNPJ actif (numéro d'identification fiscale brésilien),



Felipe Freyre
Avocat senior

T : (+55) 11 3294-1600
E : felipe.freyre@fclaw.com.br



Lucas de Oliveira
Consultant

T : (+55) 11 3294-1600
E : lucas.deoliveira@fclaw.com.br

- Les statuts de la société,
- Une pièce d'identité du dirigeant et son CPF (numéro d'identification fiscale brésilien),
- Une procuration en faveur du déclarant en douane, et
- L'adhésion au domicile fiscal électronique.

(c) Le Radar limité à 150 000,00 USD en valeur CIF par semestre et le Radar illimité exigent :

- Un montant de disponibilité sur le compte d'environ 250 000,00 BRL et 700 000,00 BRL respectivement (en capital social, emprunt ou autre),
- Les relevés bancaires et les bilans des trois mois précédents la date de présentation de la demande,
- Le contrat de location,
- Un espace de stockage suffisant pour les marchandises importées,
- Une facture d'IPTU (taxe foncière) de l'immeuble,
- Une facture d'électricité ou d'internet,
- Une quittance de loyer des trois mois précédents la présentation de la demande, et
- Dans certains cas, un permis de fonctionnement.

Toutefois, les documents relatifs à l'IPTU et à la consommation d'électricité ne sont pas nécessaires si le contrat de location comprend une clause de partage d'espace ("coworking") qui inclut les frais d'électricité ou d'internet.

En outre, les sociétés qui importent pour le compte de tiers doivent également être habilitées au Radar, avec des limites compatibles avec les opérations d'importation auxquelles elles participent.

3. ANALYSE PAR LA RECEITA FEDERAL DO BRASIL

La procédure d'obtention du Radar limité à 50 000,00 USD en valeur CIF par semestre est relativement simple et, si les documents sont en ordre, le Radar est accordé sous quelques jours.

En revanche, la demande d'obtention du Radar limité à 150 000,00 USD en valeur CIF par semestre ou du Radar illimité fait l'objet d'un examen minutieux par la *Receita Federal do Brasil* et peut prendre plusieurs semaines avant d'être approuvée.

Une fois le Radar obtenu, la société peut commencer à importer et exporter des marchandises. Cependant, il convient de noter que certaines marchandises sont soumises à des conditions supplémentaires devant être respectées afin de pouvoir les importer. C'est par exemple le cas pour les dispositifs médicaux et

Fleury, Coimbra & Rhomberg Advogados

Rua do Rocio, 350, 10^{ème} étage,
Vila Olimpia, 04552-000,
São Paulo-SP, Brésil

T : (+55) 11 3294-1600

S : www.fcrlaw.com.br

les produits cosmétiques, dont l'importation est conditionnée à l'obtention de licences sanitaires.

La société qui a obtenu le Radar doit se conformer aux réglementations douanières et fiscales en vigueur, notamment en ce qui concerne la déclaration et le paiement des taxes et droits de douane. En cas de non-respect des règles douanières et fiscales, l'entreprise s'expose à une interdiction d'importer des marchandises au Brésil.

4. DUREE DU RADAR

La durée de validité du Radar est illimitée, la société détentrice de celui-ci devant cependant être en mesure de justifier d'une opération d'importation ou d'exportation par an.

5. CONCLUSION

Le Radar est une autorisation incontournable pour les sociétés souhaitant importer ou exporter depuis le Brésil. Les différentes modalités offrent une certaine flexibilité pour répondre aux besoins des sociétés, mais chaque option implique des exigences spécifiques à respecter. Les sociétés qui ne respectent pas ces exigences s'exposent à des amendes ou à des sanctions douanières.

* * *

FCR Law

Fleury, Coimbra & Rhomberg Advogados est un cabinet d'avocats établi à São Paulo et comptant plus de quarante professionnels. Le cabinet possède une expertise dans tous les domaines juridiques et fiscaux ainsi qu'en gestion, conseillant des entreprises nationales comme internationales.

Les associés du cabinet parlent français et sont imprégnés de la culture juridique française. Le conseil personnalisé et individuel est la priorité de notre cabinet.

**Fleury, Coimbra & Rhomberg
Advogados**

Rua do Rocio, 350, 10^{ème} étage,
Vila Olimpia, 04552-000,
São Paulo-SP, Brésil

T : (+55) 11 3294-1600

S : www.fcrlaw.com.br